

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI
LE 31 JANVIER 2017**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trente et unième jour du mois de janvier deux mille dix-sept, à quinze heures trente (15h30), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan (15h55), M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec (15h50 par conférence téléphonique) et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Était présent à titre d'observateur : M. Mario Van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

15 h 30 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1763-01-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1764-01-17 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 6 décembre 2016 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

A.1 **Règlement 1529**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1529 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but d'agrandir une zone délimitée au nord par la rue Saint-Louis, à l'est par la rue Collin, au sud par la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest par le boulevard du Séminaire nord, le tout situé à l'intérieur du périmètre urbain.

A.2 **Règlement 1530**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1530 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à agrandir les secteurs de P.I.I.A. Saint-Louis, Artères commerciales et Bordures autoroutières.

1.1.2 **Modifications**

A) **Règlement 528**

A.1 **Adoption du règlement**

Mme Cynthia Gagnon soumet qu'avant d'émettre son accord sur le règlement 528, le MDDELCC exige plusieurs études et renseignements lesquels sont requis pour l'émission d'un certificat d'autorisation plutôt que pour une modification au schéma d'aménagement et de développement. L'adoption pourrait donc être reportée au mois de mars 2017.

Les membres du comité administratif en recommandent toutefois l'adoption dès que le complément d'information sera obtenu puisqu'il s'agit d'une dérogation en plaine inondable pour des travaux de rehaussement et pavage des rues Fernet et des Colonnes situées en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

A.2 **Adoption du document indiquant la nature des modifications**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 528.

1.1.3 **Urbanisme - Divers**

A) **Période de probation - Mme Cynthia Gagnon, urbaniste**

CONSIDÉRANT QUE Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, a satisfait les attentes au cours de sa période de probation;

EN CONSÉQUENCE;

1765-01-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu confirme la fin de la période de probation de Mme Cynthia Gagnon, urbaniste.

ADOPTÉE

B) Tarif d'impression de plans - Modification

1766-01-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le tarif d'impression des plans soit fixé à 2,00\$ du pied carré à compter des présentes.

ADOPTÉE

C) Direction de santé publique - Rencontre annuelle

Le directeur général soumet que la rencontre statutaire annuelle avec les représentants de la Direction de santé publique et les membres du comité administratif devrait se tenir préalablement à leur séance ordinaire du 28 février 2017. Le tout reste à confirmer.

D) PDZA - Suivi du dossier

Mme Cynthia Gagnon soumet qu'une réunion du comité directeur interviendra d'ici deux semaines afin de discuter des actions et de la vision proposées. Subséquemment, le tout sera soumis aux membres du conseil pour commentaires, ajustements ou approbation. Il restera une dernière consultation publique d'une soirée. Il est précisé que l'échéancier déjà établi est respecté.

E) Commission mixte internationale (CMI) - Participation aux travaux

Suite à la rencontre intervenue entre les représentants de la Commission mixte internationale et les neuf membres du conseil concernés, il est recommandé d'entériner une résolution visant à confirmer l'intérêt de la MRC du Haut-Richelieu à participer aux travaux via ses professionnels, soit Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, M. Luc Beaudoin, évaluateur, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et le directeur général.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 FDT

2.1.1 Versement additionnel

Le directeur général soumet qu'un montant de 84 464,84\$ supplémentaire a été accordé dans le cadre des travaux de fermeture de la CRÉ Montérégie Est.

2.1.2 Bilan

Le directeur général dépose le bilan financier du FDT au 30 janvier 2017.

2.2 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la FQM afin que les sommes constituant le FARR soient confiées aux Tables de concertation des préfets des différentes régions administratives du Québec.

2.3 Tourisme - Plan stratégique 2017

Le directeur général informe que Mme Isabelle Charlebois, gestionnaire en Tourisme, présentera le Plan stratégique 2017 préalablement à la séance régulière du 8 février 2017.

2.4 Sécurité routière - Consultation publique

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à informer la Société de l'assurance automobile du Québec de certains points à surveiller pour améliorer la sécurité routière. Un projet de résolution sera intégré à l'ordre du jour du 8 février 2017.

2.5 Parc industriel régional - Suivi du dossier

Mme Cynthia Gagnon soumet que le plan concept 3D et le plan de communication sont en cours de réalisation. Les membres du comité administratif demandent qu'une rencontre intervienne afin d'informer l'ensemble des membres du conseil préalablement à toute diffusion publique, lorsque les travaux seront terminés.

2.6 Demande de rencontre

Les membres du comité administratif acceptent la demande de rencontre des représentants de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie au cours de leur séance du mois d'avril 2017.

2.7 Bourse d'accompagnement à la relève agricole

Les membres du comité administratif se prononcent en accord avec la remise de la Bourse d'accompagnement à la relève agricole dans le cadre du Gala d'excellence de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu.

Préalablement à la séance régulière du 8 février 2017, une rencontre interviendra avec la présidente de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu, Mme Audrey Bogemans et le directeur général, M. Stéphane Legrand, afin d'encourager chacune des municipalités à présenter des candidats pour le prix décerné dans la catégorie « Agriculture » du Gala de l'excellence.

2.8 Entente tripartite de développement culturel

Le directeur général soumet qu'un accord de principe du ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, a été reçu pour l'an 2 de l'entente tripartite de développement culturel, 2^e édition. Le projet de protocole et l'autorisation aux signatures devraient intervenir au cours des prochaines semaines.

3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

3.1 Révision du SCRI

Mme Michelle Chabot soumet que la version révisée préliminaire du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie sera transmise aux municipalités d'ici deux semaines pour commentaires et ajustements.

Par ailleurs, puisque les plans de mise en œuvre de chacune des municipalités doivent faire partie du SCRI révisé, la collaboration de chacune des municipalités est sollicitée afin que chaque conseil local adopte le leur dans le cadre de leur séance régulière du mois de mars. Cette étape doit intervenir préalablement à la consultation publique que la MRC du Haut-Richelieu doit tenir au cours du mois de mars 2017.

CAPV2017-01-31

Mme Chabot soumet l'échéancier des prochains travaux de sorte que le SCRI révisé soit transmis au cours de la première semaine du mois de mai 2017 au ministère de la Sécurité publique.

3.2 Rapport annuel d'activités - AN 6

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution adoptant le rapport d'activités de l'an 6 concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, le tout en vue de son acheminement au ministère de la Sécurité publique.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 février prochain.

4.1.2 Colloques annuels de l'ADGMRCQ - Autorisation

1767-01-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à assister aux deux colloques annuels de l'ADGMRCQ au cours de l'année 2017;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.1.3 Congrès annuel de la FQM

A) Inscriptions et salle de réunion

1768-01-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu délègue le préfet et le directeur général afin de participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2017 à Québec;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la location d'une salle de réunion accessible du jeudi 28 septembre 2017, 10h00, jusqu'au vendredi, 23h59;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

B) Région-vedette - Suivi du dossier

Préalablement à la séance ordinaire du 8 février 2017, Mme Isabelle Charlebois, gestionnaire en Tourisme et M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien soumettront un état de situation en ce qui a trait au dossier de la région-vedette dans le cadre du congrès annuel de la FQM 2017. Les sujets suivants seront abordés : budget préliminaire, thème, artistes invités, personnel requis sur place, location de chambres supplémentaires, menus et activités.

4.1.4 Programme de partage des revenus de redevances sur les ressources naturelles - Répartition

Le directeur général soumet le bilan financier pour les années 2016 et 2017 en ce qui a trait à l'enveloppe versée par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme de partage de revenus de redevances sur les ressources naturelles. En l'occurrence, les membres confirment l'application de la même base de répartition établie pour le FDT soit, 70% pour la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et 30% pour le périurbain.

4.2 Fonctionnement - Divers

4.2.1 Demandes d'appui

A) Délais administratifs de la CPTAQ

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les MRC de la Nouvelle-Beauce et de Lac-Saint-Jean-Est relativement aux très longs délais administratifs pris par la CPTAQ pour le traitement des dossiers.

B) Relations entre les autochtones et les services policiers - Enquête judiciaire provinciale

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la demande d'enquête judiciaire provinciale concernant les relations entre les autochtones et les services policiers du Québec formulée par la MRC de Témiscamingue.

C) Remboursement des taxes municipales sur usage agricole

Les membres du comité administratif réfèrent à chaque municipalité locale le soin d'appuyer ou non la demande de la municipalité de Saint-Urbain-Premier en ce qui a trait à la réforme administrative du gouvernement du Québec pour le programme de crédit de taxes foncières agricoles.

D) Suspension du traitement des demandes à portée collective - CPTAQ

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la dénonciation de la MRC Nicolet-Yamaska relativement à la suspension du traitement des demandes à portée collective annoncée par la CPTAQ au cours des derniers mois.

M. Jacques Landry quitte la réunion à 17h20.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud - Comité

Suite à la réunion des intéressés des digues et stations de pompage de la rivière du Sud tenue au mois de décembre 2016, il a été préconisé de former un comité consultatif composé d'un représentant par municipalité par digue et des maires des quatre municipalités soit, Saint-Georges-de-Clarenceville, Venise-en-Québec, Saint-Sébastien et Henryville. Le processus de nomination instauré est le suivant : une lettre a été transmise à chaque intéressé avec un formulaire de nomination, lequel est rempli par chaque contribuable et remis aux autorités de chaque municipalité concernée.

Subséquemment, le conseil de chacune des municipalités procédera à la nomination de leurs représentants parmi les candidatures reçues. Le conseil de la MRC du Haut-Richelieu ratifiera les nominations une fois les résolutions reçues de chaque municipalité.

5.2 Cours d'eau Deslauriers, branches 5 et 6 - Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Blaise-sur-Richelieu - Entente intermunicipale

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville, le tout ayant pour objet de confier à cette dernière la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans les branches 5 et 6 du cours d'eau Deslauriers.

5.3 Cours d'eau Charbonneau et ses branches 2 et 3 - Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Blaise-sur-Richelieu - Entente intermunicipale

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville, le tout ayant pour objet de confier à cette dernière la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans le cours d'eau Charbonneau et ses branches 2 et 3.

5.4 Cours d'eau Brunelle, branche Saint-Jacques - Saint-Jacques-le-Mineur et Saint-Jean-sur-Richelieu - Entente intermunicipale

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville, le tout ayant pour objet de confier à cette dernière la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans la branche Saint-Jacques du cours d'eau Brunelle.

5.5 Conservation de la nature-Québec - Contribution en services

Les membres du comité administratif autorisent la contribution en services de la MRC du Haut-Richelieu pour le projet de réduction des inondations et hausse de la connectivité aquatique dans le bassin versant du lac Champlain, le tout présenté par Conservation de la nature-Québec. Le partage d'informations et les services sont estimés à 5 000\$ répartis sur deux ans.

5.6 Cours d'eau du Haut des Terres - Ponceaux de voie ferrée

M. Yannick Beauchamp soumet que les travaux de nettoyage de ponceaux sous la voie ferrée du CN ne seront pas réalisés par la MRC du Haut-Richelieu afin d'éviter toute responsabilité de la MRC à cet égard. Les membres du comité administratif confirment cette orientation même si des délais supplémentaires doivent être envisagés.

5.7 Répartition - Modifications réglementaires

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion afin de modifier le règlement 199 de même que le règlement régissant les quotes-parts, le tout concernant les répartitions relatives aux digues et stations de pompage de la rivière du Sud. En l'occurrence, les modifications préconisées visent à actualiser lesdits règlements en fonction du milieu bâti nécessitant un réajustement de répartitions. Ces modifications ont par ailleurs été soumises aux intéressés dans le cadre d'une séance d'information tenue en décembre 2016.

CAPV2017-01-31

6.0 VARIA

6.1 APARTÉ - Heure de tenue des réunions du comité administratif

Les membres du comité administratif recommandent qu'une résolution soit entérinée de sorte à tenir les réunions du comité administratif à 15h00 au lieu de 16h00 pour les mois de février, mars, avril, novembre et décembre.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1769-01-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 31 janvier 2017.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier